

Communiqué

Inspection du travail Lausanne

Les odeurs impactent la qualité de l'air dans les parfumeries et les magasins de cosmétiques

L'Inspection du Travail de Lausanne (ITL) s'est intéressée à la qualité de l'air dans les parfumeries et les magasins de cosmétiques. Elle a mené une campagne de sensibilisations dans 10 établissements lausannois. Les résultats observés sont rassurants. Le rapport souligne toutefois la nécessité d'assurer une ventilation suffisante pour garantir la santé du personnel.

«Travailler dans un espace chargé en odeurs peut représenter des risques pour la santé du personnel, explique Émilie Moeschler, conseillère municipale chargée des sports et de la cohésion sociale. Cela fait partie des contrôles que nous menons pour garantir des conditions de travail saines ».

Après les salons d'épilations au laser en 2023 et les établissements de blanchiment dentaires en 2024, l'Inspection du travail Lausanne (ITL) s'est intéressée cette année à la qualité de l'air dans les parfumeries et les magasins de cosmétiques.

«Naturelles ou artificielles, les odeurs ne sont pas neutres et constituent des polluants de l'air, explique Johanna Zabaleta, inspectrice du travail. Elles stimulent voire surchargent le système olfactif et le système nerveux».

Du 7 au 8 mai 2025, l'ITL s'est rendue, conjointement avec une hygiéniste du travail, dans dix établissements lausannois de tailles différentes (de 2 à 30 personnes) et proposant des produits en vrac ou emballés. Les mesures ont été réalisées dans l'espace de vente et les espaces de stockage, servant souvent de local de pause pour le personnel. «Les résultats que nous avons obtenus sont globalement rassurants, se réjouit Johanna Zabaleta. La majorité des établissements présente des concentrations modérées en Composés Organiques Volatiles (COV) et de faibles niveaux de CO₂. Enfin, aucun perturbateur endocrinien connu n'a été relevé».

Seuls deux établissements affichent une qualité de l'air avec des valeurs supérieures aux référentiels de mesures. En cause: les produits sans emballage, la diffusion de fragrance dans l'espace de vente et une ventilation inefficace. Contrairement aux espaces de vente, 60% des espaces de stockage ne sont pas correctement ventilés, alors qu'ils servent de local de pause dans 7 établissements sur les 10 visités.

Plus de la moitié des travailleuses et travailleurs entendus déclarent avoir déjà ressenti un inconfort ou des symptômes (maux de tête, problème de concentration ou respiratoires, etc.) assimilable à une mauvaise qualité de l'air. Des recommandations ont été faites pour renforcer l'information auprès du personnel et assurer en permanence une ventilation suffisante.

Chaque établissement visité a reçu un compte-rendu indiquant les lacunes portant sur les locaux de travail, la gestion des sources d'odeurs, l'information des travailleuses et travailleurs ainsi que les solutions pour y remédier. Ces recommandations comme les informations données lors des visites ont été accueillies avec satisfaction.

L'ITL se tient à disposition de toute entreprise pour fournir les informations relatives au domaine de la santé et de la sécurité au travail. Les rendez-vous sont gratuits.

Rapport complet sur : www.lausanne.ch/itl

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Émilie Moeschler, conseillère municipale, Direction des sports et de la cohésion sociale, 021 315 42 00**
- **Johanna Zabaleta, inspectrice du travail, tél. +41 21 315 76 80**
- **Aline Scherz, hygiéniste du travail SSHT, Mamtra tél. +41 77 513 60 79**

Lausanne, le 17 octobre 2025